

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2012_12_4

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille douze , le lundi 11 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 Juin 2012

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

Objet : Désignation d'un référent tempête

Excusés : Monsieur PARTHONNEAU Nicolas, Madame TUILLIERE Chantal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de désigner un "référent tempête", dans le cadre du partenariat ERDF Val de Charente/AMF16 qui s'engage à informer le référent tempête sur les modalités et la conduite à tenir en cas de survenance d'un événement de grande ampleur.

Monsieur le Maire propose de désigner M. BRUNET Jacky, 3ème adjoint en tant que référent tempête.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide de désigner M. BRUNET Jacky, en tant que référent tempête;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT